

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

ADMINISTRATION

CAHORS : L. LAYTOU, DIRECTEUR, RUE DU LYCÉE

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.
RÉCLAMES — 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Cahors, le 22 Janvier

Crise Ministérielle

L'opinion de M. Challemel-Lacour

Conformément à la tradition parlementaire, M. Félix Faure a reçu vendredi M. Challemel-Lacour d'abord et M. Brisson ensuite pour les consulter en vue de la formation du cabinet.

M. Challemel-Lacour, persistant dans sa politique de résistance et d'opposition, a exposé au président de la République qu'il était l'élé du parti modéré de la Chambre et surtout du Sénat et que c'est parce que les hommes modérés ont confiance en sa fermeté qu'ils l'ont choisi.

On ne comprendrait pas la formation d'un ministère qui ne répondrait pas aux aspirations de la majorité qui s'était affirmée, sur son nom. La politique de concentration ne pourrait qu'éterniser une situation qui n'a que trop duré, et c'est à un homme modéré, résolu, comme par exemple M. Waldeck-Rousseau, qu'il convenait de faire appel.

M. Félix Faure a remercié M. Challemel-Lacour de ses conseils, mais il a fait appeler tout d'abord M. Bourgeois.

Démarches de M. Bourgeois

Après la réunion tenue dimanche soir au Ministère des Finances entre MM. Bourgeois, Peytral, Cavaignac, Poincaré, Hanotaux et Barthou, il semblait que les deux questions essentielles du prochain programme ministériel, — la question de l'amnistie et celle de l'impôt sur le revenu, — fussent réglées complètement.

MM. Poincaré, Cavaignac et Peytral s'étaient mis d'accord, en effet, sur la question budgétaire, et à la suite de cet accord il avait été convenu que M. Poincaré conserverait le portefeuille des finances.

Lundi matin, à neuf heures et demie, a été tenue chez M. Bourgeois une réunion à laquelle assistaient MM. Cavaignac, Peytral, Poincaré, Barthou et Hanotaux. On pensait que cette réunion serait décisive pour la formation du nouveau Ministère, et que M. Bourgeois pourrait se rendre avant midi à l'Élysée pour mettre le Président de la République au courant des négociations.

Or, à midi, on apprenait à l'Élysée que M.

Léon Bourgeois, qui la veille avait pris rendez-vous avec M. Félix Faure pour dix heures et demie, ne se rendait qu'à deux heures et demie auprès de lui.

Incident

Il est survenu en effet dans la réunion tenue le matin chez M. Bourgeois un incident inattendu. La question de l'impôt sur le revenu, qu'une note officieuse présentait comme réglée depuis dimanche soir, a été discutée à nouveau dans cette réunion, et la discussion a révélé que l'accord n'était pas complet sur cette question entre MM. Poincaré, Cavaignac et Peytral.

D'après la note officieuse sur la réunion de dimanche soir, M. Poincaré avait consenti à conserver le portefeuille des finances, mais à la condition qu'on lui laisserait toute liberté d'action pour soutenir son programme budgétaire et, par conséquent, pour présenter aux Chambres, dans le projet relatif aux contributions directes de 1896, l'essai d'un impôt sur les revenus et non, comme l'eussent désiré MM. Cavaignac et Peytral, l'essai d'un impôt personnel et général sur le revenu.

C'est sur ce point que la discussion a été reprise dans la réunion tenue hier matin. Finalement, M. Poincaré a déclaré qu'il lui était impossible d'accepter le portefeuille des finances.

DÉPÊCHE

ÉCHEC DE LA COMBINAISON BOURGEOIS

Paris, 21 janvier, 8 h. soir.

À la suite de la conférence qui vient d'avoir lieu chez M. Bourgeois, ce dernier, se rendant compte de l'impossibilité de résoudre les difficultés au sujet du programme et notamment de l'impôt sur le revenu, a décliné la mission de former un ministère.

M. Félix Faure au bal des Saint-Cyriens

Le bal annuel donné par les anciens élèves de Saint-Cyr a eu lieu, dimanche soir, dans les salons de l'Hôtel Continental.

Un grand nombre d'anciens élèves de l'École militaire, pour la plupart officiers en activité, avaient répondu à l'appel du comité organisateur et les Saint-Cyriens qui, selon la tradition, pouvaient disposer de leur nuit, avaient tenu, dans cette circonstance, à fraterniser avec leurs anciens.

Les toilettes claires des dames se mêlant aux habits noirs et aux brillants uniformes produi-

rent un effet merveilleux dans les vastes salles richement décorées et toutes pavoisées de drapeaux tricolores.

À onze heures, M. Félix Faure, président de la République, est arrivé, venant du ministère de la Marine.

Il était accompagné de Mme Berge, sa fille, et de M. Le Gall, inspecteur des services administratifs. Trois cents curieux environ, qui stationnaient rue Castiglione, ont acclamé le nouveau Président dont la voiture a pénétré dans la grande cour en passant par l'entrée principale.

M. Félix Faure a été reçu sous une marquise dressée à son intention, par le général Février, entouré du général de Monard, commandant l'École militaire de Saint-Cyr, le colonel Dillou, les capitaines Voehling, Dillon et les membres du Conseil d'administration de la « Saint-Cyrienne ».

Pendant ce temps, la musique de la garde républicaine jouait la *Marseillaise*.

Le Président de la République a été conduit aussitôt dans le salon de lecture de l'Hôtel où plusieurs présentations lui ont été faites. Il a paru ensuite au bal avant de se retirer et les danses ont commencé, très animées; elles se sont prolongées jusqu'au matin, se terminant par un cotillon qui a donné lieu à une distribution de vraies petites merveilles qui resteront un délicieux souvenir pour tous ceux qui ont eu la bonne fortune d'y assister.

Un écran-éventail, représentant une dame de Saint-Cyr sous Louis XIV, a été offert à Mme Berge.

Au moment de se retirer, M. Faure a remis 1000 francs pour la caisse de l'association des anciens St-Cyriens.

M. Félix Faure et la Presse Russe

Aujourd'hui les journaux accentuent leur approbation de l'élection de M. Félix Faure. Cette élection est également accueillie avec une satisfaction générale dans toute la société de Saint-Pétersbourg.

Les *Novosti* expriment la certitude que M. Félix Faure saura maintenir, dans le domaine de la politique extérieure, les traditions de M. Carnot, qui ont procuré à la France la gloire et l'influence en Europe. La France n'a effectivement plus besoin de chercher des voies nouvelles pour orienter sa politique extérieure; elle doit se borner à poursuivre l'œuvre commencée avec un si grand succès.

Le *Nouveau Temps* trouve que M. Félix Faure est un échec éclatant pour les radicaux.

Mademoiselle Rose venait au lavoir établi au bas du jardin, puiser de l'eau dans ses arrosoirs, et Cyprien montait dans le canot du patron, amarré à un piquet, pour se rapprocher de la rive.

Et un soir du mois de mai, alors que la nuit venait et que tout était calme dans la nature, une conversation très banale et pourtant fort intéressante comme ça :

— Bonsoir, mademoiselle.
— Bonsoir, monsieur.
— Il fait bien beau ce soir.
— Oh ! oui, très beau.
— Cela doit bien vous fatiguer d'arroser ainsi tous les soirs.
— Mais non, monsieur.
— Vous y êtes habitué.
— Et puis, il le faut.

La jeune fille repartait avec ses arrosoirs pleins et Cyprien la voyait verser l'eau gracieusement sur les rosiers, les œillets, les tulipes et autres oignons prêts à fleurir.

Cyprien restait là, même lorsqu'il ne voyait plus rien.

Mais de l'ombre et de la verdure sortait une petite voix qui disait :

— Bonsoir monsieur.
— Bonsoir mademoiselle, répondait Cyprien.

Et tout songeur il regagnait la maison.

Il pensa alors qu'il n'avait aucun prétexte pour venir ainsi tous les soirs au bout du jardin; il eut une idée sublime.

Il acheta une ligne et des vers et il se fit pêcheur à la ligne.

Les goujons étaient nombreux et peu rétifs, aussi, il trouva à cette occupation un prétexte

Le nouveau président est un homme intègre et intelligent, ayant une expérience politique.

Le *Graydaine* ne voit en somme qu'un grand point d'interrogation et considère que l'extension des pouvoirs présidentiels et la création d'un gouvernement fort et autoritaire est la tâche principale de la France actuelle.

Les *Petersbourgskia Vedomosti* disent que la situation de la France est incertaine et confuse, et que l'élection de M. Félix Faure ne l'éclaircit nullement.

Les *Birjevia Vedomosti* rappellent que M. Félix Faure a commencé sa carrière parlementaire sous les auspices de Gambetta. Ils le tiennent pour un partisan chaleureux de la politique coloniale, et craignent qu'il ne se laisse trop entraîner de ce côté.

La *Petersbourgskia Gazetta* salue chaleureusement en M. Félix Faure l'avènement d'un esprit modéré et d'un tempérament à même de mettre un frein aux abus du radicalisme.

Opinion d'un ambassadeur

Le *Figaro* rapporte, au sujet de l'élection de M. Faure, l'opinion d'un ambassadeur qui, dit-il, résume celle de tout de corps diplomatique; à titre de document, la voici :

« Nous nous réjouissons, déclare le diplomate, de voir que la suprême magistrature de l'Etat ait été confiée à M. Félix Faure; avec lui, on saura où l'on va; avec M. Brisson, la France et l'Europe faisaient un saut dans l'inconnu. Nous estimons personnellement M. Brisson, mais nous nous méfions d'un grand nombre de ses amis de la dernière heure. L'Europe veut la paix, et la France nous en donne une nouvelle garantie par la nomination du nouveau Président de la République. Il n'y a rien de changé, et nous souhaitons à M. Félix Faure d'accomplir son septennat en faisant triompher la cause de l'ordre, de la justice et de la paix. »

INFORMATIONS

A L'ÉLYSÉE

M. Casimir-Périer a quitté hier matin les appartements qu'il occupait encore au palais de l'Élysée.

Sur l'ordre de M. Félix Faure, les honneur, militaires lui ont été rendus.

Mort du cardinal Desprez

Une dépêche de Toulouse annonce la mort de

plausible de venir au Loir et un plaisir.

Mademoiselle Rose s'arrêtait plus longtemps au lavoir et le regardait pêcher.

Puis la conversation reprenait :

— Ça mord-t-il, monsieur Cyprien ?

Elle savait son nom... comment ? mystère et curiosité.

— Tout doucement, mademoiselle Rose. Tenez en voilà un beau.

— Comme il gigote... pauvre petite bête...

— C'est la deuxième, mais voilà la nuit, je ne vais plus y voir.

— Ce sera dommage.

Comme on le comprend bien, ce dialogue n'avancait pas beaucoup la déclaration que Cyprien aurait bien voulu faire et qu'il tenait en réserve, apparue par cœur depuis longtemps.

Il est probable que tout l'été il n'aurait pu la placer, lorsqu'un événement inattendu vint lui fournir l'occasion désirée.

Un soir que Rose tirait de l'eau avec son arrosoir tout en regardant Cyprien qui levait un gros gadon, elle lâcha l'arrosoir qui glissa dans la rivière.

Vite le jeune homme leva sa ligne brusquement; elle cassa, mais peu importait; il décrocha le bateau et alla repêcher l'arrosoir à quelques mètres au-dessous du lavoir et le rapporta à mademoiselle Rose.

Celle-ci rougit beaucoup, mais heureusement il faisait presque nuit.

Cyprien voulut entrer dans le lavoir et y remettre l'arrosoir dans la crainte justifiée que la jeune fille fasse encore un faux mouvement.

Il amarra le bateau à une poutre et débarqua,

FEUILLETON DU « JOURNAL DU LOT » 11

LE CHIEN DE LA TOUR BIFFEL

Par AUGUSTE VILLIERS

VI

UN REGARD DANS LE PASSÉ

À vingt ans, lorsqu'il perdit sa mère, il était second clerc à l'étude importante et achalandée de maître Basset.

Avec l'âge il avait réfléchi. Il était évident qu'il ne trouverait jamais son père et que le retrouvait-il, celui-ci ne le reconnaîtrait pas pour une raison toute simple, c'est qu'il ne l'avait jamais vu.

Il était oublié par le séducteur qui s'était marié, avait fait souche d'héritiers — légitimes, — et qui peut-être était mort.

Pratique, Cyprien renia ce père inconnu et se dit que l'argent valait bien un nom, voire un titre.

Et tout sa pensée fut pour l'argent.

Ah ! mais, il voulait une grosse somme tout de suite, pour acheter une étude et trouver une femme très riche. Non une étude de province, mais bien une étude de notaire à Paris dans les prix de cinq cent mille francs.

Tout en rédigeant des contrats de vente, des obligations ou des partages, le jeune homme prenait des notes, cotait les demoiselles riches de

S. Em. le cardinal Desprez, décédé à la suite d'une très courte maladie.

Mgr Desprez était le doyen de l'épiscopat, né à Ostricourt, diocèse de Cambrai, le 14 avril 1807.

En 1851, il fut envoyé aux colonies comme évêque de Saint-Denis-de-la-Réunion, puis transféré à Limoges en 1857, et promu archevêque de Toulouse en 1859.

C'est donc depuis trente-six ans que le vénérable prélat administrait l'archidiocèse de Toulouse.

En 1879, il fut promu au cardinalat.

MADAGASCAR

Marseille, 20 janvier.

Le transport le *Pei-Ho*, arrivé ce matin à onze heures à Marseille, ramenait en France M. Le Myre de Vilers, envoyé extraordinaire à Madagascar.

Nous avons été les premiers à bord à lui annoncer le changement de Président de la République : il a été abasourdi et ne pouvait croire à cette nouvelle ; il craint qu'elle n'ait à Madagascar un contre-coup fâcheux ; car les Hovas, chez qui chaque changement de gouvernement équivalait à une révolution sanglante, vont croire qu'il en est de même chez nous, et profiter de cette occasion pour prendre l'offensive, peut-être avant que nous ayons eu le temps d'avoir dans l'île les effectifs nécessaires pour repousser une attaque sérieuse.

M. Le Myre de Vilers est accompagné de tout le personnel de la résidence générale ; au moment où le *Pei-Ho* quittait l'île, la tranquillité régnait sur la côte, mais de l'intérieur on recevait des nouvelles indiquant que les Hovas se préparent, par des manœuvres suivies, à opposer à nos troupes une résistance qu'ils espèrent efficace.

M. Le Myre de Vilers rapporte les documents très nombreux recueillis à la Résidence générale et à Tamatave, et se dispose à donner une vive impulsion à l'expédition.

A bord du *Pei-Ho* qui a été mêlé aux premiers faits d'armes à Tamatave, nous avons pu avoir quelques renseignements sur la prise de ce port.

Le *Pei-Ho* a facilité, grâce à ses canons de bord et à son équipage qui a été mobilisé, le bombardement des forts hovas, prêtant son concours au *Primauguet* et au *Fapin* ; il paraît que, tout d'abord, les Hovas se défendirent très courageusement, mais qu'aux premières pertes ils se débandèrent et gagnèrent la campagne.

Le traître Dreyfus à l'île de Ré

La Rochelle, 19 janvier.

Lorsque le traître Dreyfus est arrivé, hier, une foule considérable stationnait autour de la gare. On attendit vainement plusieurs heures qu'elle se dispersât. En même temps, pour lui donner le change, on doublait les postes de la prison où les soldats, baïonnette au canon, faisaient la haie.

Ce stratagème ayant échoué, on chercha à faire passer Dreyfus par la cour du départ, puis par l'autre côté de la gare. Mais on trouva la barrière fermée. Il fallait revenir en arrière et se résoudre à affronter la foule.

A la sortie, le condamné, enveloppé dans un caban, marchait à tête basse. Plusieurs personnes allumèrent des allumettes.

Sous le capuchon, on distinguait les traits du traître tendus et son teint blême.

Dans la salle d'arrivée, une bagarre se pro-

duisit. Le traître fut frappé de coups de poings, de coups de cannes. Les agents et les gendarmes ne purent le protéger. On cria : « A l'eau ! à mort le traître ! » Un sous-officier de dragons lui porta un coup de pommeau de sabre.

Dreyfus a été littéralement traîné jusqu'à un omnibus qui devait le mener au port de La Pallice. La foule a brisé les carreaux de l'omnibus à coups de pierre. Le véhicule a pu se dégager enfin et arriver à destination. Dreyfus a été embarqué sur le *Nénuphar*. Il est arrivé à l'île de Ré entre neuf heures et neuf heures et demie du soir.

La Rochelle, 20 janvier.

Un journal de notre ville publie, au sujet des incidents qui ont marqué ici l'arrivée du traître Dreyfus, les renseignements suivants :

Dans la soirée, le condamné s'est fait apporter du buffet de la gare une aile de poulet, une tranche de jambon glacé ; puis il a bu un café froid. Ajoutons qu'il aurait pu même se faire servir de bons vins, car il avait, comme monnaie de poche, 417 francs.

Au moment où la voiture est sortie de la gare, une personne a cassé un store d'un coup de poing sans atteindre le condamné.

D'autres manifestations ont eu lieu à La Pallice et à Saint-Martin de Ré. Beaucoup de curieux se trouvaient à La Pallice. Même manifestations qu'à La Rochelle ; des cris : « Mort au traître ! » se sont fait entendre. La gendarmerie de Laleu était de service pour maintenir l'ordre.

A Saint-Martin, plus de cinq cents personnes attendent sur le quai. Au moment où Dreyfus apparaît entre ses gardiens, même manifestations qu'à La Rochelle et à La Pallice. Des cris : « A l'eau le Prussien ! A mort Dreyfus ! » se font entendre du quai jusqu'à la porte de la citadelle.

Dreyfus, avant d'être mené à sa cellule, a été conduit dans le bureau du greffier. Le traître aurait déclaré qu'il est innocent et que dans trois ans, si on n'avait pas reconnu son innocence, on pourrait lui donner un revolver et qu'il se ferait sauter la cervelle. Il aurait dit qu'il comprenait parfaitement la manifestation dont il venait d'être l'objet, qu'il aurait fait de même vis-à-vis d'un traître.

CHRONIQUE LOCALE ET REGIONALE

CONSEIL MUNICIPAL DE CAHORS

Le conseil municipal s'est réuni, samedi, dans la salle ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Costes, maire.

Beaucoup de conseillers n'assistaient pas à cette séance qui, d'ailleurs, n'a pas été très chargée.

Une remarque, que nous avons faite au moment où les conseillers prenaient place à la table des délibérations, c'est que le portrait de M. Casimir-Périer, placé au-dessous du buste de la République, au fond de la salle, avait été retourné contre le mur.

M. le maire fait connaître que M. Roussel, membre du conseil municipal, était démissionnaire, et que, malgré les instances pour le faire revenir sur sa détermination, M. Roussel a maintenu sa démission. La détermination de M.

Il avait d'ailleurs confiance en sa fille.

Rose remonta, arro-a quelques fleurs, et le père ne prit pas garde à ce canot qui remuait l'eau non loin de lui.

Cyprien était heureux, il lui semblait bien qu'il était aimé.

Est-il besoin de dire que, chaque soir, Cyprien trouva un prétexte, pour aborder dans le jardin de la jolie Rose.

On ne dit-ait par grand chose, on ne disait même rien du tout, mais les regards étaient si éloquents !...

Les yeux ont le reflet de l'âme. Rose Gallot n'était pas un mauvais parti, son père avait une pension de l'état comme ancien soldat.

En outre, il possédait une maison et quelques rentes. Rose était fille unique et un jour elle pouvait profiter de trente à quarante mille francs.

Cyprien savait cela et se disait que c'était maigre.

Mais il était amoureux.

Il ne se faisait pas d'illusion.

Certainement il n'obtiendrait jamais une grosse héritière.

Etant donné sa naissance, il ne pouvait trouver de femme dotée. Il lui fallait d'abord acheter une étude — si possible — et alors il aurait pu espérer une dot.

Mais il fallait trouver un titulaire capable de donner une étude à crédit.

Cela s'est vu, mais c'est rare.

Et encore, si le notaire voulait bien céder son étude, il fallait la femme. Soit, la femme venait, mais pour une somme modique ; trente ou quarante

Roussel aurait été prise à la suite de la délibération du conseil municipal au sujet de l'arrêt du conseil d'Etat qui condamne la ville à payer une indemnité de 5,000 fr. pour le passage du chemin de fer à l'extrémité de la rue Saint-Géry.

Après ces préliminaires, le conseil entre en séance.

M. Daynard est nommé secrétaire.

La lecture du procès-verbal de la dernière séance est faite par M. Brassaud, secrétaire adjoint.

Le conseil, sur la proposition du maire, décide que la somme de 936,865 fr., nécessaire pour la part afférente à la ville dans les travaux de restauration du lycée Gambetta, sera empruntée au Crédit foncier à raison de 3 fr. 80 0/0.

Le Crédit foncier se réservant, d'ailleurs, de ne pas être remboursé par anticipation avant une période de dix ans.

Le conseil autorise le maire à renouveler une police d'assurance contre l'incendie pour les bâtiments de l'hôtel-de-ville.

Le maire fait connaître que le montant de l'indemnité des pertes provenant de l'incendie de l'hôtel-de-ville du 7 janvier, a été fixé à la somme de 960 fr.

Un projet de cahier des charges pour l'entreprise des vidanges des bâtiments communaux est envoyé à la commission des travaux publics.

Une demande de secours présentée par Mme veuve Tourriol, ancien employé d'octroi, est renvoyée à la commission des finances.

Une demande de subvention présentée par l'administration des tabacs, en vue de prolonger le trottoir déjà construit devant le magasin des tabacs, est renvoyée à l'examen de la commission des travaux publics.

M. le maire communique au conseil une lettre dans laquelle M. Valette, chef d'institution, propose à la ville l'achat de sa maison dite de Henri IV pour l'installation du musée de la ville.

Le conseil, avant de prendre une détermination, décide que la commission du musée de la ville sera appelée à donner son avis sur l'opportunité de l'achat proposé.

Le maire communique enfin une demande de subvention présentée par la société musicale *l'Avenir Cadurcien*.

Cette demande est renvoyée à la commission des finances.

La séance est levée à 9 heures.

Les sous-officiers rengagés

Le ministre de la guerre a envoyé la circulaire suivante aux gouverneurs militaires de Paris et de Lyon et aux généraux commandants des corps d'armées :

Mon cher général,

Dans le but d'encourager le rengagement des sous-officiers, de sérieux avantages au point de vue du logement, de l'ameublement, de la solde et de la tenue sont venus successivement améliorer leur position. Si les nécessités budgétaires ont apporté certains délais à l'exécution des mesures prescrites à ce sujet par mes prédécesseurs, je poursuis cependant activement la réalisation de ces améliorations.

En ce qui concerne les emplois civils, je m'occupe, d'accord avec mes collègues des autres départements ministériels, des moyens d'appliquer, dans la plus large mesure, la loi du 18 mars 1889.

En outre, j'ai engagé auprès des compagnies

mille francs au plus.

Cela trouvé, c'était le nec plus ultra, il fallait vivre et mourir là, à la campagne, dans un trou.

Il y avait loin de cet avenir modeste, prosaïque, avec le but rêvé.

Et pourtant Rose ne réalisait pas le grand rêve, mais il l'aimait.

Un soir il osa se déclarer.

— Je vous aime, dit-il à la jeune fille.

Elle ne répondit rien, mais leurs lèvres se joignirent.

— Je t'aime ! tu m'aimes !

Ils conjugèrent innocemment tout le verbe aimer.

Puis vinrent les plus grands désirs.

Rose refusa d'écouter plus longtemps son séducteur.

Cyprien alors réfléchit.

Il se dit que cet amour ne le conduisait à rien, qu'il trouverait toujours une femme avec une dot aussi importante et en argent comptant.

Mais il aimait.

Il alla trouver le père Gallot.

Oh ! il eut un prétexte.

Gallot avait chargé le notaire d'un recouvrement et Cyprien qui avait reçu alla porter l'argent au père de Rose.

Il fut très bien reçu.

Le père parut charmé de la présence d'un jeune homme chez lui, il était vraiment perplexé pour procurer à sa fille une occasion de le produire.

Il remarqua même avec plaisir l'amour non dissimulé de jeune homme pour la jeune fille.

Un clerc de notaire, ma foi, ce n'était pas un mauvais parti ; sa Rose serait heureuse et c'était

de chemins de fer et avec diverses grandes sociétés industrielles et financières des négociations qui me donnent espoir que chaque rengagé, à son départ de l'armée, pourra être pourvu d'une position convenablement rémunératrice.

Quelque considérables que soient les avantages précités sous le rapport matériel, ils ne suffiraient pas à retenir sous les drapeaux les sous-officiers, si on ne s'inquiétait de relever en même temps leur situation morale à laquelle ils attachent, avec raison, une grande importance. Si dans la plupart des corps de troupes où la bienveillance des chefs se concilie avec la fermeté du commandement, les officiers rivalisent pour assurer aux rengagés, avec le bien-être auquel ils peuvent prétendre, la considération qu'ils méritent, il est à désirer que cette manière d'agir se généralise et que partout les sous-officiers rengagés soient traités, au point de vue du service, avec les égards auxquels ils ont droit, en raison du nombre d'années qu'ils ont passées au régiment.

J'ai l'honneur de vous prier, en conséquence, d'inviter les officiers généraux et les chefs de corps sous vos ordres à employer tous les moyens dont ils disposent pour relever la dignité des sous-officiers rengagés, en leur laissant la plus grande initiative et en augmentant leur part de responsabilité et d'autorité.

J'estime, en effet, que, sans diminuer le rôle dans la direction et la surveillance des officiers, il n'est pas indispensable d'exiger d'eux une action constante dans une foule de circonstances telles que les exercices de détail où pourra suffire la présence d'un sous-officier rengagé.

Le champ dans lequel peut s'exercer l'activité de l'officier tant dans les armes à pied que dans les armes à cheval, instruction de tir, service en campagne, exercices en terrain varié, théories spéciales, etc., est assez vaste pour laisser au sous-officier rengagé une part à laquelle celui-ci prendra d'autant plus d'intérêt qu'il lui sera témoigné plus de confiance.

Arrivé à un âge où dans la vie civile il aurait pu, en déployant la même énergie, acquérir une situation lui assurant avec l'indépendance une certaine influence dans son milieu, il éprouve le besoin, après avoir donné comme soldat, comme caporal ou comme brigadier, l'exemple de l'obéissance, d'exercer à son tour, tout en restant serviteur discipliné, une autorité réelle dans l'intérieur de sa compagnie, de sa batterie ou de son escadron.

Je n'insiste pas sur la nécessité de réprimer sévèrement les propos malveillants proferés à l'égard de ceux que le goût de la vie militaire a retenus près du drapeau par des soldats ou gradés, heureusement fort rares, qui, ne comprenant pas la grandeur du métier des armes, ne considèrent leur temps de service que comme une corvée.

Je suis convaincu, mon cher général, qu'en appelant l'attention des officiers généraux et des chefs de corps placés sous votre commandement sur l'importance que j'attache à relever le prestige des sous-officiers rengagés, vous contribuerez à en augmenter le nombre et à fortifier ainsi notre édifice militaire dont ils sont, après le corps de nos officiers de troupe, le plus solide fondement.

A chaque inspection générale, il sera rendu compte, dans le rapport d'ensemble de chaque corps, de l'application des mesures prescrites par la présente circulaire et des résultats obtenus.

tout ce qu'il désirait.

Rêve de père !

Comment cela se fit-il ?

Un jour, Rose Gallot se trouva la maîtresse de Cyprien Delaruelle. Ce fut le jardin qui en fut cause.

Et le père ne s'aperçut de rien. C'est toujours comme cela.

Cyprien fut attentif, c'est-à-dire amoureux pendant six mois.

Rose qui s'était donnée à lui, le pressait de tenir sa promesse, car bien entendu, il avait dit au père qu'il avait l'intention de l'épouser.

Mais les jours passaient et il n'épousait pas.

Il paraissait aussi toujours empressé, aussi épris, mais il ne parlait plus de mariage.

Un jour le père Gallot le mit au pied du mur.

Il fut obligé de s'expliquer et le fit en bons termes.

— Monsieur Gallot, dit-il, j'aime mademoiselle Rose, et j'ai l'honneur de vous la demander pour femme.

— Accordé ! fit le père en regardant sa fille.

— Consens-tu ?

— Oui, père.

— Parfait alors, jeune homme, continuez.

Et Cyprien continua en demandant un délai d'un mois.

Un jour Rose le prit à part et lui dit :

— Je suis enceinte !

— Ce n'est pas possible ! exclama Cyprien.

— Si, j'en suis certaine.

— Oh ! tant mieux.

Cela fut dit froidement.

(A suivre).

Oh ! il ne dit pas grand chose.

Rose se prononça faiblement un remerciement craintif, lui protesta de ces excellentes intentions et aussi du plaisir qu'il avait à venir le soir pêcher dans le Loir.

— Vous aimez donc bien la pêche ? fit la jeune fille.

— Heu, heu !

— Vous venez tous les soirs.

— Ce n'est pas pour la pêche, précisément.

— Pourquoi donc alors ?

— Parce que... il y a un autre attrait.

— Ah... !

— Qui... vous ne me comprenez pas ? Eh ! bien, j'ai le plaisir de vous voir.

Mademoiselle Rose ne répondit rien ; les deux jeunes gens restèrent quelques minutes sans parler, n'osant se regarder, mais leur cœur causait tout bas.

Enfin Rose dit :

— Il faut que je rentre, voici la nuit.

— Déjà !

— Il le faut... je vais vider mes arrosoirs, car mon père pourrait venir.

— Vous êtes seule avec lui ?

— Oui, j'ai perdu ma mère toute jeune.

La conversation aurait peut-être continué, mais une voix forte cria :

— Hé ! Rose... !

— Voilà papa, s'écria la jeune fille, en remontant vivement dans le jardin.

M. Gallot était un ancien militaire, très sévère d'aspect, très bon homme au fond, mais il n'aurait pas supporté ni autorisé un *filtrage*, comme on dit aujourd'hui.

La présente circulaire devra être portée à la connaissance de tous les corps et services, par la voie de l'ordre.

La solde des troupes

Le premier décret de M. Félix Faure paru à l'Officiel, détermine la solde attribuée aux troupes de l'armée de terre appelées à prendre part à l'expédition de Madagascar.

Ces troupes recevront la solde de l'artillerie et de l'infanterie de marine, plus une indemnité de séjour.

L'indemnité de séjour aux sous-officiers rengagés mariés sera due pendant la durée du séjour dans l'île, même pour les journées passées dans les hôpitaux et ambulances.

Quant à l'indemnité en marche, elle sera attribuée seulement pour les journées de présence passées sur le sol de Madagascar, à l'exclusion du temps passé dans les hôpitaux et ambulances.

Suivant les dispositions réglementaires applicables à l'armée de mer, le taux des hautes payes est doublé pour les sous-officiers employés aux colonies pendant toutes les journées donnant droit à la solde coloniale.

La viande à soldat

Les récents scandales signalés dans beaucoup de garnisons où les bouchers ont livré aux troupes de la viande avariée, causant la mort de quelques soldats et la maladie de nombre d'autres, ont décidé l'autorité militaire à créer un service spécial pour l'examen des viandes. Désormais, en arrivant des abattoirs ou des boucheries, la viande sera, dans chaque caserne, déposée dans un local qui prend le nom de boucherie. Elle y sera examinée par un vétérinaire ou à défaut par un médecin.

Des instructions très minutieuses font reconnaître les signes qui distinguent la viande saine.

Les pensions militaires

La loi d'unification des pensions militaires aux anciens retraités, avant 1878, n'est pas encore près de produire tout son effet, 75,294 officiers, veuves et anciens militaires se partageront cette année 3,282,883 francs, montant de l'allocation que les retraités sous l'ancienne loi, doivent se partager.

L'unification progressive permet d'augmenter cette année la pension de 2,888 capitaines de 99 francs chaque, 28,399 anciens soldats recevront chacun un supplément de 37 francs. Cette somme est bien faible pour un vieux militaire, mais il faut compter avec le nombre considérable des parties prenantes.

Tirs de combat

La 33^e division exécutera, vers la fin du mois de juillet, des tirs de combat au champ de tir du Causse, près Castres.

L'expédition de Madagascar

MM. les officiers dont les noms suivent, ont été proposés au ministère de la guerre par M. le général commandant le 17^e corps d'armée, pour faire partie de l'état-major du 3^e bataillon du 200^e régiment d'infanterie.

Le commandant de Francieu, du 88^e;
Le capitaine Godin, du même régiment;
Le lieutenant Sabatié, du 126^e;

M. le lieutenant Duviau, du 7^e de ligne, a été proposé pour un emploi d'officier d'approvisionnement au 200^e;

M. le lieutenant Dumas, du 126^e, a été désigné pour passer comme 3^e officier à la compagnie du 9^e qui passe au 200^e d'infanterie.

Marches du 7^e

Les jeunes soldats de la classe de 1893 ont exécuté samedi matin avec les anciens, leur première marche militaire d'une longueur de 16 kilomètres.

Ils étaient en tenue de campagne, mais avaient le sac vide. A partir de ce jour, les marches auront lieu chaque samedi. Le chargement du sac sera progressif, ainsi que la distance à parcourir, de manière à arriver à faire à la 10^e marche, 30 kilomètres avec le chargement complet.

Palmes académiques

Nous apprenons avec plaisir que M. Henri Cayla, attaché au ministère de la justice, vient d'être nommé officier d'académie.

Inspection générale

M. Jost est chargé, en 1895, du service de l'inspection générale de l'enseignement primaire dans le département du Lot.

Les élections municipales de Toulouse

La liste radicale socialiste (Ournac-Serres-Ferral), est élue avec plus de deux mille voix de majorité.

Elle obtient une moyenne de plus de 13,000 voix et la liste républicaine progressiste arrive à 11,000 voix.

Inondation imprévue

Le froid excessif que nous avons eu dernière-

ment a eu pour effet de provoquer un accident assez imprévu, une espèce d'inondation, dans une maison du boulevard, appartenant à Mme Pagès-Duport.

Durant une absence des habitants de cette maison, une conduite d'eau, qui alimentait un cabinet de toilette du troisième étage s'est gelée et crevée. Au moment du dégel, l'eau s'est répandue dans le cabinet et dans l'appartement, et en l'absence de toute surveillance n'a pas tardé à percer les plafonds et à couler dans les étages inférieurs. Ce n'est qu'au moment où l'eau a pénétré au rez-de-chaussée, occupé par un négociant en draperie, que l'on s'est aperçu de l'accident et qu'on est allé chercher un architecte et un serrurier.

On estime les dégâts à 10,000 fr. environ

Les Prévoyants de l'Avenir, Société civile de Retraites

Sociétaires au 31 Décembre 1894 183.981
Avoir social au 30 nov. 1894. 13.050.193 fr. 65
31 déc. 1894. 13.194.430 fr. 20

L'Assemblée générale des Prévoyants de l'Avenir se tiendra, dimanche 27 janvier, à 2 heures précises du soir, dans la salle du Conseil de l'hôtel de ville.

Le Président de la 405^e section a l'honneur de rappeler aux sociétaires l'art. 7 des statuts de la société, ainsi conçu :

Tout sociétaire n'assistant pas à l'Assemblée générale de sa section, le quatrième dimanche de janvier, sera passible d'une amende de 1 franc s'il n'a, au préalable, informé le bureau, par lettre ou par carte-postale, du motif de son absence. La présence du sociétaire sera constatée par une feuille d'émargement déposée à l'entrée de la salle de réunion.

Les dames, quoique instamment priés d'assister à cette réunion, ne sont pas amendables.

Le sociétaire amendé ne pourra opérer aucun versement de cotisations avant d'avoir acquitté son amende.

Périgueux

Maintenant que les cloches de la cathédrale de Périgueux ont repris leur place, momentanément abandonnée depuis 1882, les Périgourdiens seront avertis chaque fois que leurs édiles devront se réunir : en effet, une demi-heure avant que les conseillers municipaux entrent en séance, la Sainte-Anne, une des plus grosses cloches, sonnera, comme jadis, à toute volée.

Montcuq

M. Puech, commis principal des contributions indirectes à Meslay (Mayenne), est appelé à remplir les mêmes fonctions à Montcuq, en remplacement de M. Barrière, nommé receveur à Gourdon.

Figeac

La cour d'appel d'Agen vient de rendre son arrêt dans l'affaire de Louis Tissandier, qui avait interjeté appel du jugement du tribunal de Figeac le condamnant à huit mois d'emprisonnement, pour escroquerie et banqueroute simple.

La cour a élevé la peine à un an et un jour d'emprisonnement.

Cajarc

Le train de marchandises 3887 ayant déraillé à la station de Vers, a mis en retard le train de voyageurs 1027, qui doit arriver à Cajarc à neuf heures cinq minutes du matin et qui n'est passé qu'à dix heures trente-cinq.

AVIS

Les propriétaires-viticulteurs qui désirent envoyer des vins de leur récolte à l'Exposition de Bordeaux, sont priés de donner sans retard leur nom au Conservatoire de la société agricole et industrielle du Lot, la déclaration collective devant être faite au premier jour.

AGRICULTURE

La culture des étangs

Depuis longtemps déjà on a remarqué que la culture des étangs constituait généralement en France une exploitation agricole de dernier ordre.

Dans l'intérêt des propriétaires tout aussi bien que dans celui de l'alimentation publique, cette constatation est fâcheuse. Il faut l'attribuer au mode de culture en usage, celui de la carpe particulièrement depuis un temps immémorial. Nous ne parlerons pas, bien entendu, de l'élevage du brochet d'étang qui, vu sa voracité, est un absolu contre-sens en pareil cas !

Pour obtenir le contingent qu'on serait en droit d'attendre de l'exploitation de ces pièces d'eau, il est absolument nécessaire de recourir à un procédé nouveau et de remplacer le vieux jeu par la culture intensive des espèces américaines. Le *Salmo-Quinnat* ou saumon de la Californie

est le poisson qui se prête le mieux à cette transformation.

Sa qualité de chair est supérieure. Très rustique, d'un élevage facile, supportant bien la chaleur, ce saumon, originaire du Sacramento, peut être cultivé dans les étangs.

Sa supériorité vient surtout de la précocité de sa ponte qui a lieu en octobre.

Dès le milieu de décembre on commence à nourrir l'alevin éclos à la fin de novembre avec un aliment riche, la pulpe de rate, par exemple, dont l'usage tend à se généraliser.

En quatre à cinq mois, avec des soins, l'alevin atteint déjà un poids de 50 à 60 gr. environ.

Cette culture devra être faite dans un réservoir spécial pendant que l'étang est l'objet d'autres soins.

On a dû le disposer, vers le mois de juin, pour obtenir une copieuse récolte d'alevins de poissons blancs, alettes, gardons, etc., qui, dès qu'ils auront atteint trois ou quatre centimètres, seront distribués comme nourriture aux saumoneaux, soit que ceux-ci aient été versés dans l'étang, soit que, les conservant dans le réservoir spécial, on prélève la quantité d'alevins blancs pour les entretenir.

Grâce à cette alimentation surabondante et dont l'organisme de l'animal se trouve satisfait, ces saumoneaux, de juin à décembre, atteignent facilement le poids de 200 grammes qui en fait une valeur marchande fort recherchée.

Par année, dans un hectare d'étang, on peut élever 1,000 saumons jusqu'à 200 grammes, total : 2,000 kilog., qui d'après le cours moyen du marché de Paris donnerait une recette annuelle de 1,600 fr., moins 300, à 350 fr. de frais d'exploitation qui, une fois l'installation faite, ne portent que sur l'alimentation des alevins.

Cette culture intensive est encore une fort belle affaire.

Nous croyons savoir qu'une initiative de ce genre a déjà été prise par M. Eugène Filliol pour son magnifique étang de Taysse, commune d'Espagnac, (Corrèze) qui ne compte pas moins de 36 hectares, et c'est M. Edmond Perrier, de l'Institut, dont on connaît les travaux spéciaux, qui a fourni, nous assure-t-on, les indications et recommandations nécessaires pour cet essai de pisciculture progressive, appelé probablement à prouver la possibilité de doter le pays, aux nombreux cours d'eau endiguables, d'une production déjà recherchée de tous les marchés.

FAITS DIVERS

Le Petit Fondeur

On lit dans la *Dépêche*, à propos du scandale du *Petit Fondeur* :

« Il s'agit du fils d'un grand industriel qui ne sait que faire des millions de papa.

» Ledit *Petit Fondeur* a été pris par la loi militaire, et « il appliquait, depuis quelques mois toutes ses facultés au noble métier des armes. Seulement la loi barbare n'a pas prévu que les pioupious millionnaires auraient besoin de s'amuser. Le nôtre obtint à grand-peine quelques jours de congé aux fêtes de Noël. Le voilà dans son Paris. Je vous laisse à penser quel réveillon s'organisa. Guidés par une étoile qu'il ne convient point de nommer, tous les rois-mages du boulevard accoururent. Et la jeune bergère trouva, on ne sait comment, dans son soulier, un petit collier de cent cinquante mille francs. »

Le bruit fait par le susdit collier en tombant dans la pantoufle de Mlle X... a été tel, que la famille a jeté les hauts cris et parlé de conseil judiciaire.

En entendant prononcer ce vilain mot, notre jeune homme se mit en quête d'usurier, comme il est d'usage. Mais les négociations de cette sorte n'aboutissent pas en un jour, surtout avec les intermédiaires obligatoires où président les jeux et les ris. Hélas ! quand ce fut fini de rire, le congé était depuis longtemps expiré et le jeune soldat se trouvait déserteur à l'intérieur avec emport d'effets de grand équipement.

Voilà donc le *Petit Fondeur* sous le coup d'une comparution devant le Conseil de guerre avec la douce perspective d'une villégiature à Biribi.

Dernières nouvelles

Perquisitions

Sur le mandat de M. Brossard-Marcillac, M. Bernard, commissaire aux délégations, accompagné d'un expert, a fait plusieurs perquisitions relatives à l'affaire de la Société nicoise.

A la suite de ces perquisitions, deux arrestations ont été opérées; une troisième est imminente. Il est même à peu près certain qu'elle sera faite sous peu. Ces trois arrestations doivent avoir, paraît-il, pour conséquences, une prochaine demande en autorisation de poursuites contre un membre du Parlement.

La crise ministérielle

Paris, 22 janvier.

En s'entretenant des incidents de la journée d'hier, on trouvait que la part faite au Sénat dans la combinaison qui vient d'échouer, n'était pas assez importante, d'autant plus que MM. Combes, Demôle et de Verninac déclarent qu'ils n'ont pas même été pressentis pour un portefeuille quelconque, contrairement à ce qui a été annoncé.

MM. Cavaignac et Poincaré à l'Élysée

Paris, 22 janvier.

M. Félix Faure a décidé de faire appeler successivement, à titre consultatif, MM. Poincaré et Cavaignac.

Le président de la République, dans l'entrevue qu'il va avoir avec MM. Cavaignac et Poincaré, va s'efforcer d'établir entre eux un terrain de transaction.

Les Actionnaires de la Compagnie de Navigation Havre-Paris-Lyon en liquidation, sont prévenus que la somme de 10 francs qui leur est payée depuis le 10 courant contre la remise du coupon n° 13 leur est versée à titre de 3^e répartition de liquidation.

Les titres devront donc, comme pour les répartitions précédentes, être présentés aux guichets du Crédit Lyonnais pour recevoir une estampille.

Exigez de vos fournisseurs qu'ils ne vous donnent que du *Tapioca Rils*.

Dans les affections de l'intestin et de l'estomac et dans celles où il faut tenir le ventre et l'estomac libres, arthritisme, hémorroïdes, goutte, tendance aux congestions, les Pilules Suisses ont donné les meilleurs résultats. Les malades qu'ils ont essayés en ont fait leur remède favori.

Plus la Quinine de Pelletier, sous forme de petites capsules, passe dans nos habitudes, plus le nombre des migraines, des névralgies diminue; la grippe et l'influenza prises à leur début, cèdent aussi très rapidement; il en est de même du rhumatisme, de la courbature, des maux de reins, des fièvres intermittentes et paludéennes.

A notre époque de progrès général, on demande aux médicaments d'être agréables et actifs; ces qualités sont particulières au *Sirop de Raffort iodé de Grimault et Co* si connu des mères prévoyantes pour remplacer le sirop antiscorbucique et combattre les éruptions de la peau, les gourmes, et faire fondre les glandes qui apparaissent autour du cou.

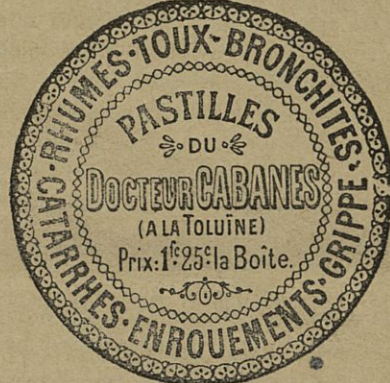
POUR FORTIFIER

Les enfants et les personnes faibles de la poitrine, de l'estomac ou atteintes de chlorose ou d'anémie, le meilleur et le plus agréable déjeuner est le véritable Raehout des Arabes aliment nutritif et reconstituant, préparé par DELANGRENIER, à Paris. — (Se défier des contrefaçons). Dépôts dans chaque ville.

TANIS (Manche)

Je ne sais trop comment exprimer toute ma reconnaissance pour le bien que m'ont procuré les *Pilules Gicquel*. Depuis longtemps j'éprouvais des maux de tête accompagnés d'étourdissements; j'avais aussi de fréquents vomissements de bile et de glaires. On me croyait sous le coup d'une attaque d'apoplexie. Depuis un mois je fais usage de ces bienfaites *Pilules Gicquel*, et maintenant je n'éprouve plus aucun malaise.

Signé : V^e Aubry, à Tanis.



Vous me demandez pourquoi je vous recommande les Pastilles du *Dr CABANES*? C'est parce que je les ai expérimentées, et quand vous aurez un Rhume, même une Bronchite, quand vous tousserez ne prenez que des pastilles du *Dr CABANES* et vous serez guéri.

Dépôt Ph^o DERBECC, 24, Rue de Charonne, Paris
ET TOUTES PHARMACIES. Envoi franco contre timbres.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

EXCURSIONS

En Touraine, aux Châteaux des bords de la Loire et aux Stations balnéaires de la ligne de Saint-Nazaires au Croisic et à Guérande.

1^{re} classe 86 fr. — 2^e classe 63 fr. — Durée 30 jours.

Paris — Orléans — Blois — Amboise — Tours — Chenonceaux, et retour à Tours — Loches, et retour à Tours — Langeais — Saumur — Angers — Nantes — Saint-Nazaire — Le Croisic — Guérande, et retour à Paris, *viâ* Blois ou Vendôme, ou par Angers, *viâ* Chartres, sans arrêt sur le réseau de l'Ouest.

NOTA. — Le trajet entre Nantes et Saint-Nazaire peut être effectué, sans supplément de prix, soit à l'aller, soit au retour, dans les bateaux de la compagnie de la Basse-Loire.

La durée de validité de ces billets peut être prolongée une, deux ou trois fois de 10 jours, moyennant paiement, pour chaque période, d'un supplément de 10 % du prix du Billet.

2^e Itinéraire
1^{re} classe 54 fr. — 2^e classe 41 fr. — Durée 15 jours.

Paris — Orléans — Blois — Amboise — Tours — Chenonceaux, et retour à Tours — Loches et retour à Tours — Langeais, et retour à Paris, *viâ* Blois ou Vendôme.

En outre, il est délivré à toutes les gares du réseau d'Orléans, des Billets aller et retour comportant les réductions prévues au tarif spécial G. V. n° 2 pour des points situés sur l'itinéraire à parcourir, et *vice versa*.

Ces billets sont délivrés toute l'année, à Paris, à la gare d'Orléans (quai d'Austerlitz) et aux Bureaux succursales de la Compagnie, et à toutes les gares et stations du réseau d'Orléans, pourvu que la demande soit faite au moins trois jours à l'avance.

Billets d'aller et retour de Familles pour les stations thermales et hivernales des Pyrénées et du Golfe de Gascogne.

Arcachon, Biarritz, Dax, Pau, Salies-de-Béarn

Tarif spécial G. V. n° 106 (Orléans)
Des billets d'aller et retour de famille, de 1^{re} et 2^e classes sont délivrés, toute l'année, à toutes les stations du réseau d'Orléans avec faculté d'arrêt à tous les points du parcours désignés par le voyageur, pour les stations hivernales et thermales du réseau du Midi et notamment pour

Arcachon, Biarritz, Dax, Goéthyary (halte), Hendaye, Pau, St-Jean-de-Loz, Salies-de-Béarn, etc.

Avec les réductions suivantes, calculées sur les prix du Tarif général d'après la distance parcourue, sous réserve que cette distance, aller et retour compris, sera d'au moins 500 kilomètres.

Pour une famille de 2 personnes	20 %
— 3 —	25 %
— 4 —	30 %
— 5 —	35 %
— 6 — ou plus	40 %

Durée de validité : 33 jours non compris les jours de départ et d'arrivée.

La durée de validité des billets de famille peut être prolongée une, ou deux fois de 30 jours, moyennant le paiement, pour chacune de ces périodes, d'un supplément égal à 10 % du prix du billet de famille.

AVIS. — La demande de ces billets doit être faite quatre jours au moins avant le jour du départ.

Bibliographie

LE MONDE ILLUSTRÉ. Direction et Administration, 13, quai Voltaire, Paris. — 36^e année. — Sommaire du numéro du 19 janvier. Paris : Puvion de Chavannes. Allégorie. — Beaux-Arts : Le pain quotidien, tableau de Mlle Røderstein. — Portraits (Nécrologie), Benjamin Godard. — Théâtre illustré, Nouveau Cirque : Une scène de la pantomime Américaine. — Ile de Madagascar : Route de Tamatave à Tananarive. — Région des montagnes. — La piste traverse une rivière, — Région côtière, sur la Lagune. — Les pirogues sur la plage d'Ivondono. — La piste entre l'Océan et les Lagunes. — L'embarquement. — Les Lagunes. — Le Ravinaia. — Village d'Irilitra. — Une case indigène. — Région des forêts. — La piste traversant le village. — Chemin creux dans la forêt. — La guerre Sino-Japonaise : Marche de l'armée japonaise sur Kosan. — L'infanterie se prépare à passer le fleuve Yalu. — Artillerie japonaise à la bataille de Kosan. — Portraits de l'amiral Ito, et des généraux Oshima, Oseko et Yamadji, de l'armée japonaise. — Belgique : Le procès de Mme Janniaux, à Anvers. — Texte. — Chroniques : Courrier de Paris, par Pierre Veron. — Variétés : Lessive en famille, par G. Lenôtre. — Théâtres, par H. Lemaire. — Musique, par A. Boisard. — Semaine Scientifique, par le docteur Servet de Bonnières. — Autour de la vélocipédie, par F. de Villemont. — Sport, par Archiduc. — En supplément : Les Gamineries de M. Triomphant, Roman de M. Ch. Moreau-Vauthier. — Illustrations de M. Balluriau. — Le numéro : 50 centimes.

LA CHRONIQUE MÉDICALE, Revue bimensuelle de médecine. — Rédacteur en chef : Dr Cabanès. — Sommaire du 15 janvier. — Hommes et choses : La psychologie du médecin. — Actualité médicale : Les lésions cérébrales chez les piéts-bots. — Le cerveau de Taylerand, conversation avec le Dr Luys, membre de l'Académie de médecine. — Travaux originaux : Sur la première constatation de la transmission des propriétés immunisantes et curatives par le sang des animaux immunisés, par le professeur V. Babès, de Bucharest, correspondant de l'Académie de médecine. — La médecine officielle : Académies et Sociétés savantes. — La médecine littéraire, les médecins ignorés : La carrière médicale de M. Naquet, contée par lui-même — La médecine des praticiens. Formulaire des hôpitaux. — Pharmacothérapie. — Ferments digestifs : I. Vins de pepsine. — Echos et Informations. — Chronique bibliographique. — Index bibliographique. — Correspondance. — Gravure hors texte : Portrait de M. A. Naquet. — Rédaction et administration, 17, rue d'Odessa, Paris.

Journal de la Santé
REVUE D'HYGIÈNE ET DE MÉDECINE POPULAIRE
CRÉÉE EN 1884
PARAIT TOUS LES DIMANCHES EN 32 PAGES avec gravures dans le texte.
Consultations gratuites par la voie du Journal par d'éminents spécialistes.
PRIME GRATUITE : Dictionnaire de l'Homme sain et de l'Homme malade, par le Dr J. Rossi, Encyclopédie complète d'Hygiène et de Médecine populaire. Cette prime vaut 8^e en librairie.
ABONNEMENTS : UN AN, 6 FR.; UNION POSTALE, 8 FR. (ajouter 1 fr. pour l'affranchissement de la Prime).
BUREAU : 5, Bd Montmartre, Paris (Téléphone).
On s'abonne, en envoyant mandat-poste à l'Administration du Journal, 5, Boulevard Montmartre, Paris et à tous les Bureaux de poste de France et de l'Étranger.

AVIS

Nous prions nos abonnés en retard de vouloir bien nous couvrir au plus tôt par un mandat sur la poste.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

SERVICE D'HIVER (15 octobre 1894)

De Paris à Toulouse

	17	5	21	35	1125-1131
	OMNIBUS	EXPRESS	EXPRESS	DIRECT	OMNIBUS
	1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e classes	1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e classes	1 ^{re} classe	1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e classes	e, 2 ^e , 3 ^e classes
PARIS.....	départ. 3 ^h 10s.	9 ^h mat	7 ^h 50s.	11 soir.	—
BRIVE.....	arrivée. 6 40	6 17	5 7	midi 32	7 ^h 5 soir
	départ. 6 50	6 46	5 20	1 10	7 43
Gignac-Cressensac.....	7 28	—	—	1 48	7 43
SOULLAC.....	arrivée. 7 48	7 24	5 58	2 8	8 3
	départ. 7 53	7 27	6 1	2 14	8 11
CAZOULÈS.....	arrivée. 8 »	—	—	2 21	8 18
	départ. 8 2	—	—	2 22	8 21
Lamothe-Fénélon.....	8 15	—	—	2 35	8 34
Nozac.....	8 25	—	—	2 45	8 44
GOURDON.....	8 39	7 55	6 27	3 »	8 58
Saint-Clair.....	8 49	—	—	3 10	9 8
Dégagnac.....	9 1	—	—	3 22	9 20
Thédirac-Peyrilles.....	9 12	—	—	3 33	9 31
Saint-Denis-Catus.....	9 23	—	—	3 45	9 43
Espère.....	9 32	—	—	3 54	9 52
CAHORS.....	arrivée. 9 43	8 34	7 6	4 5	10 3 soir
	départ. Exp. 9 58	8 40	7 16	4 20	7 30
Sept-Ponts.....	10 8	—	—	4 31	7 42
Cieurac.....	10 22	—	—	4 47	8 »
Lalbenque.....	10 29	—	—	4 56	8 9
Caussade.....	11 2	9 21	7 55	5 31	8 45
MONTAUBAN.....	arrivée. 11 37	9 46	8 19	6 11	9 28
	départ. 11 h. 49 midi 2	9 51	8 22	6 25	—
TOULOUSE.....	arrivée. midi 39 h. 32 ^a	10 38s.	9 9 ^{mat}	7 55 ^{mat}	—

De Toulouse à Paris

	16	1140-1128	26	1126	1136	40
	EXPRESS	OMNIBUS	EXPRESS	OMNIBUS	OMNIBUS	OMNIBUS
	1 ^{re} classe	1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e classes	1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e classes	1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e classes	1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e classes	1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e classes
TOULOUSE.....	départ. 2 ^h 43	—	7 ^h 5	—	9 ^h 22	6 ^h mat
MONTAUBAN.....	arrivée. 3 30	—	7 52	—	10 38	7 7
	départ. 3 37	4 15	7 59	—	10 50	7 30
Caussade.....	4 1	4 56	8 23	—	11 31	8 11
Lalbenque.....	—	5 38	—	—	midi 13	8 50
Cieurac.....	—	5 46	—	—	midi 21	8 59
Sept-Ponts.....	—	5 58	—	—	midi 33	9 11
CAHORS.....	arrivée. 4 39	6 6	9 1	—	midi 41	9 20
	départ. 4 45	6 28	9 8	6 »	—	9 30
Espère.....	—	6 43	—	6 15	—	9 44
Saint-Denis-Catus.....	—	6 57	—	6 28	—	9 57
Thédirac-Peyrilles.....	—	7 12	—	6 43	—	10 11
Dégagnac.....	—	7 21	—	6 52	—	10 20
Saint-Clair.....	—	7 31	—	7 1	—	10 29
GOURDON.....	5 28	7 47	9 51	7 18	—	10 43
Nozac.....	—	7 56	—	7 27	—	10 52
Lamothe-Fénélon.....	—	8 5	—	7 37	—	11 1
CAZOULÈS.....	arrivée. —	8 14	—	7 47	—	11 10
	départ. —	8 16	—	7 49	—	11 12
SOULLAC.....	arrivée. 5 51	8 23	10 14	7 57	—	11 19
	départ. 5 54	8 29	10 17	8 4	—	11 25
Gignac-Cressensac.....	—	9 01	—	8 36	—	11 54
BRIVE.....	arrivée. 6 32	9 35s.	10 55	9 12m.	—	midi 27
	départ. 7 »	—	11 8	—	—	midi 55
PARIS.....	arrivée. 4 37	—	10 51 ^m	—	—	11 36 ^{mat}

De CAHORS à LIBOS

	Omnibus.	Poste.	Omnibus
CAHORS. — D.	6 ^h 40	12 ^h 50	6 ^h 40
Mercuès.....	6 54	1 4	6 54
Arrêt Douelle.....	6 58	—	6 58
Parnac.....	7 5	1 15	7 6
Luzsch.....	7 11	1 22	7 12
Castelfranc.....	7 24	1 35	7 24
Arr. Prayssac.....	7 27	—	7 27
Puy-l'Évêque.....	7 36	1 46	7 36
Duravel.....	7 43	1 54	7 42
Saturac-Touzac.....	8 51	2 3	7 50
Fumel.....	8 »	2 13	7 59
LIBOS. — A.	8 6	2 19	8 5
BORDEAUX. — D.	3 51	8 11 m	4 34
PARIS. — Ar.	11 36	4 37	10 51

De LIBOS à CAHORS

	Poste.	Omnibus.	Omnibus
PARIS. — D.	7 ^h 50s.	11 ^h 10 ^{mat}	7 ^h 38
BORDEAUX. — »	6 10	3 34	—
LIBOS. — D.	8 20	3 30	9 10
Fumel.....	8 33	3 37	9 16
Saturac-Touzac.....	8 45	3 49	9 26
Duravel.....	8 52	3 58	9 33
Puy-l'Évêque.....	8 59	4 7	9 40
Arr. Prayssac.....	9 6	—	9 47
Castelfranc.....	9 11	4 23	9 53
Luzsch.....	9 22	4 36	10 3
Parnac.....	9 31	4 46	10 11
Arrêt Douelle.....	9 36	—	10 16
Mercuès.....	9 41	4 57	10 21
CAHORS. — A.	9 53	5 15	10 37

De CAHORS à CAPDENAC

	Omnibus.	Omnibus.	Omnibus
CAHORS. — D.	7 ^h 35	1 ^h 27	5 ^h 23
Cabessut, halte.....	7 44	1 36	5 32
Arcambal.....	7 55	1 47	5 42
Vers.....	8 4	1 56	5 50
Saint-Géry.....	8 13	2 4	5 57
Conduché.....	8 26	2 17	6 9
St-Cirq, halte.....	8 33	2 24	6 15
St-Martin-Lab.....	8 44	2 34	6 24
Calvignac, hal.....	8 52	2 42	6 31
Cajarc.....	9 6	2 55	6 44
Montbrun, hal.....	9 17	3 6	6 54
Toirac.....	9 27	3 16	7 5
Lamadéine.....	9 40	3 29	7 15
CAPDENAC. A.	9 52	3 41	7 27

De CAPDENAC à CAHORS

	Omnibus.	Omnibus.	Omnibus
CAPDENAC. D.	7 47	1 ^h 10	5 ^h 23
Lamadéine.....	7 50	11 22	5 35
Toirac.....	8 10	11 34	5 46
Montbrun, hal.....	8 18	11 43	5 54
Cajarc.....	8 30	11 55	6 5
Calvignac, hal.....	8 40	12 6	6 15
St-Martin-Lab.....	8 49	12 14	6 25
St-Cirq, halte.....	8 57	12 23	6 33
Conduché.....	9 3	12 30	6 39
Saint-Géry.....	9 18	12 45	6 53
Vers.....	9 23	12 51	6 58
Arcambal.....	9 31	1 00	7 6
Cabessut, halte.....	9 41	1 11	7 16
CAHORS. — A.	9 49	1 19	7 24

MACHINES A GLACE. - SPÉCIALITÉ : LE KLEIN-BOCK. - BIÈRE EN BOUTEILLE, Marque : Gambriaux

BRASSERIE DE POISSAC, près Tulle (Corrèze)

Victor BÉRAL

Bière bock, Conserve en fûts et en bouteilles

Représentants sérieux sont demandés pour le département du Lot. Bonne commission. Envoi d'échantillons sur demande

Peinture ENTREPRENEUR DE PEINTURE Papiers peints
Vitrerie en
Faux bois **Henri SÉGUY** tous genres
Marbre Rue du Lycée, n° 40, CAHORS Encadrement
Bonne exécution. — Solidité. — Prix modérés.

LE GOURMET

REVUE DE CUISINE PRATIQUE

Paraissant le mardi

Abonnement pour un an :

France..... 5 fr.

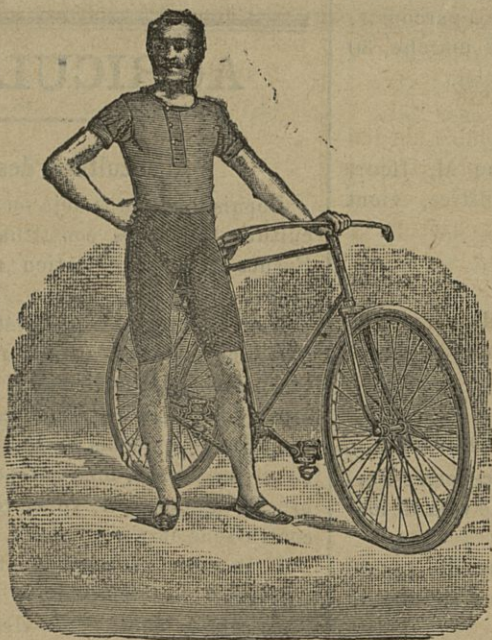
Etranger..... 6 fr.

Bureaux : 12, rue Turbigo, Paris

AVIS

Bon cavalier et jockey, bon conducteur très ardent, courageux pour les chevaux, demande place sérieuse.

S'adresser au Bureau du Journal du Lot.



VÉLOCIPÈDES

des Premières marques françaises et anglaises

CLÉMENT, HURTU, ROCHET, QUADRANT, RUDGE, STARLEY, etc. Larges facilités de paiement, escompte au comptant.

Bicyclettes spéciales pour Dames et Ecclésiastiques; Bicycles et Tricycles pour Enfants et Jeunes Gens; Tandems et Bicyclettes-Tandems.

Chemises de flanelle et Jersey; Maillots et Costumes spéciaux pour vélocipédistes, Lanternes et tous accessoires; Kolo-Vélo, Embrocation, Perles de vie, etc.

Jean LARRIVE aîné

AGENT GÉNÉRAL POUR LE LOT

16, Rue de la Liberté, Cahors

Le propriétaire-gérant : LAYTOU